



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS
DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**

131, Cours Genêt - Z.I L'Ormeau de Pied
CS 70510 - 17119 SAINTES-CEDEX

-:-:-:-:-:-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JANVIER 2026

Date de convocation : le 21/01/2026

Nombre de Délégués en exercice : 109

Nombre de Délégués présents : 56

Secrétaire de séance : Michel PELLETIER

**COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES
DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE AQUITAINE**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 27 JANVIER à 10 HEURES 00,

Le Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME s'est réuni en la salle Multipôle – 9 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux (17810) –, sous la Présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président du Syndicat Départemental de la Voirie,

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Patrick ORGERON ;
- Canton de CHANIERS : M. Christian LECLANCHE ; M. Patrick ANTIER ;
- Canton de CHATELAILLON : Mme Pascale LEYON ; M. Jean-Jacques PETIT ; M. Philippe BERNARD ;
- Canton de L'ILE D'OLÉRON : M. Bruno GAILLOT ;
- Canton de LA JARRIE : M. Jean-Louis LÉGER ; M. Richard PRINTEMPS ;
- Canton de JONZAC : M. Jean-Marie RIPPE ;
- Canton de MARANS : M. Philippe NERON ;
- Canton de MARENNES : M. Jean-Marie PETIT ; M. Philippe BOIVIN ;
- Canton de MATHA : M. Bernard GOURSAUD, M. Patrick BOUILLOU ;
- Canton de PONS : M. Gérard COTARD ; M. Jean-Pierre BOUCHET ;
- Canton de ROYAN : M. Dominique FRANQUE DE LUXEMBOURG ; M. Stéphane DEVOUUGE ;
- Canton de ST JEAN D'ANGÉLY : M. Maurice PERRIER ; M. Michel PELLETIER ; M. Jacky PROUTEAU ; M. Jacques GARDRE ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. Jean-Pascal VIALE ; M. Alain RENOUX ;
- Canton de SAINTONGE ESTUAIRE : M. Dominique QUEQUET ; M. Christian LAINE ; M. Mickaël PÉRÉ ;

AR Prefecture

017-251701827-20260127-2026004DCS-DE

Reçu le 30/01/2026

- Canton de SAUJON : M. Pascal FERRÉ ;
- Canton de SURGÈRES : M. Jean Yves ROUSSEAU ;
- Canton de TONNAY-CHARENTE : M. Jean-Philippe GUIGNOUARD ; M. Christian BRUNET ; M. Patrick LE MOINE ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Philippe PICON ; M. Emmanuel DAUGY ; M. Pierre BERNARD BARTHE ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Bruno GUICHARD ; M. Patrick BARIBAS ;
- Ville de ROCHEFORT : M. Gérard PONS ;
- Ville de SAINTES : M. Joël TERRIEN ; M. Ammar BERDAÏ ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROCHEFORT OCÉAN : M. Bruno BESSAGUET ; M. Denis ROUYER ;
- CDA ROYAN ATLANTIQUE : M. Christian PITARD ;
- SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO : M. Gérard PERRIN ;
- CDC CŒUR DE SAINTONGE : M. Jean-Claude GRENON ; M. Philippe GACHET ;
- CDC DE GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : M. Loïc GIRARD ; M. Jean GEAY ;
- CDC DE LA HAUTE SAINTONGE : M. Bruno ROBERT ; M. Christian DUGUÉ ;
- CDC ILE D'OLÉRON : M. Patrick GAZEU ;
- CDC VALS DE SAINTONGE : Mme Annie POINOT-RIVIÈRE ; M. Alain FOUCHER ;
- SIVOM de JONZAC : M. Patrick BERTHELOT ;
- SIVOM MIGRON VILLARS LE SEURE : M. Philippe CHASSERIEAU ;

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Patrick ROBIN ; M. Dominique BOUCARD ; M. Alain MARTAIL ;
- Canton de CHANIERS : M. Patrick RAFFIN ; M. Patrick ROUDIER ;
- Canton de L'ILE D'OLÉRON : Mme Vanessa PARENT ; M. Élisée BRUNET ;
- Canton de L'ILE DE Ré : M. Jean-Pierre PICOT ; M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU ; M. André ROULLET ;
- Canton de LA JARRIE : M. Jean-Pierre JAMMET ; M. Stéphane COLIN ;
- Canton de JONZAC : M. Claude BELOT ; M. Pierre-Noël ROY ;
- Canton de LAGORD : M. André TURCOT ; M. Patrick PHILBERT ; M. Jacques GLÉNEAUD ; M. Jean-Louis BOUILLAUD ;
- Canton de MARANS : M. Philippe BERTHELOT ; M. Dominique PARPAY ;
- Canton de MARENNE : M. Olivier CHERE ;
- Canton de MATHA : Mme François LANOS-HIRT ;
- Canton de PONS : M. Laurent NIVARD ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. David DA SILVA ;
- Canton de SAUJON : M. Jean-Marc BABIN ; M. Florian BALAY ;
- Canton de SURGÈRES : M. Jean-Jack AUBOYER ; M. Thierry PILLAUD ; M. Jérôme BRUNET ;
- Canton de THÉNAC : M. Fabrice MOREAU ; M. Pierre TUAL ; M. Régis NÉGRIER ;
- Canton de TONNAY CHARENTE : M. Gaël CHARPENTIER ;
- Canton de LA TREMBLADE : Mme Christine FRESSONNET ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Serge JOURDAIN ; M. Johann LEBOUCHQ ;
- Ville de ROCHEFORT : Mme Christèle MORIN ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROYAN ATLANTIQUE : M. Serge ROY ;
- SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO : M. Francis GRELLIER
- CDC AUNIS ATLANTIQUE : M. Daniel BOURSIER ; M. Philippe NEAÙ ;
- CDC AUNIS SUD : M. Olivier DENECHAUD ; M. François PELLETIER ;
- CDC BASSIN DE MARENNE : M. Patrice BROUHARD ; M. François SERVENT ;
- CDC ILE D'OLÉRON : M. Luc COIFFÉ ;
- SIVOM DU CANTON DE JONZAC : M. Christophe CABRI ;
- SIVOM ST BRIS DES BOIS ST CÉSAIRE : Mme Géraldine DESRENTES ;
- SICN MONTGUYON ET MONTLIEU LA GARDE : M. Jean-Marc PAILLÉ ; M. Jean-Luc BERTRAND ;
- SIVU BRIZAMBOURG BERCLOUX ECOYEUX : M. Jean-Dominique RAGONNAUD ;
- SIVU BARZAN CHENAC ST SEURIN D'UZET : M. Michel GENOUEL ;
- DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME : M. Alexandre GRENOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 243-6 du Code des Juridictions Financières qui précise que le rapport d'observations définitives doit donner lieu à un débat lors de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante suivant sa transmission à l'ordonnateur,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 Septembre 2021 portant modification des statuts, nommément désigné « Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT,

Vu le comité syndical et le bureau syndical, installés suite au renouvellement des conseils municipaux de 2020, et modifiés lors de l'assemblée générale du 25 Novembre 2021,

Considérant que le Syndicat Départemental de la Voirie a fait l'objet d'un contrôle des comptes et de la gestion de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine sur les exercices 2019 et suivants,

Considérant que le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine a donné lieu à une notification au Président du Syndicat Départemental de la Voirie en date du 7 novembre 2025 et est ainsi présenté à l'assemblée délibérante la plus proche pour donner lieu à débat,

Considérant la communication faite du rapport au bureau syndical en date du 9 janvier 2026,

Considérant la publication du rapport faite par la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine en date du 13 janvier 2026,

Considérant la communication faite du rapport retraçant la temporalité et déroulement du contrôle, la présentation du rapport, le plan d'actions, les enjeux du contrôle et du rapport,

Considérant les débats qui s'en sont suivis,

Après avoir entendu l'exposé et après avoir débattu,

LE COMITÉ SYNDICAL

DÉCIDE

- ✓ **De prendre acte** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine ci-joint relative au contrôle des comptes et de la gestion concernant les exercices 2019 et suivants

- ✓ **De charger** Monsieur le Président de réaliser les formalités qui s'avèreraient nécessaires et de signer les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Loïc GIRARD

Délibération publiée sur le site internet du SDV 17 le
30 janvier 2026

Le Secrétaire de séance,

Michel PELLETIER

